

République Française
Département
SEINE ET MARNE

Registre des délibérations de Commune de Beaumont du Gatinais
séance du Mercredi 18 Février 2026

L'an 2026 et le 18 Février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu autorisé par Monsieur Le Sous-Préfet, sous la présidence de Monsieur POZO Nicolas Maire

M. POZO Nicolas, Maire, Mmes : CÔME Valérie, DE SOUSA MARQUES Anne, JAMESSE Patricia, LECHARME-BENOIST Sylvie, MASSYN Caroline, MM : BROSSIER Olivier, TRIPET Philippe

Excusés : Mme : FOREST Christiane MM : SIMON Cédric

Absents : Mme : MONCEL Lilas, MM : CLÉDIÈRE Philippe, GALLICE Nicolas, JAIRE Jean-Claude

secrétaire de séance : MASSYN Caroline

Nombres de conseillers :

En exercice : 14 Présent : 8

Date de la convocation : Jeudi 5 février 2026

Date d'affichage : 05/02/2026

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 janvier 2026.

Mr le maire demande s'il y a des questions ?

Pas de question.

Mr le maire propose d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

SOMMAIRE

Vote du compte financier unique 2025 du budget de la commune
Affectation du résultat 2025 du budget de la commune
Vote des taux 2026
Vote du budget primitif 2026 du budget de la commune
Vote des subventions - Club Nautique de Corbeilles
Vote des subventions - ASP Judo
Vote des subventions - Victimes et avenir
Vote des subventions - Club Gymnique Beaumontois
Vote des subventions - L'Ecole Buissonnière
Vote des subventions - APERPIG
Vote des subventions - Association ES Gymnastique
Vote des subventions - Association Mieux Vivre
Vote des subventions - KDanse
Vote des subventions - Football Club Beaumontois
Provisions pour dépréciations des créances douteuses au budget de la commune - année 2026
Amortissement des subventions versées au budget de la commune - année 2026
Vote du compte financier unique 2025 du budget de l'eau et de l'assainissement
Affectation du résultat 2025 du budget de l'eau et de l'assainissement
Vote du budget primitif 2026 du budget de l'eau et de l'assainissement

Provisions pour dépréciations des créances douteuses au budget de l'eau et de l'assainissement - année 2026
Vote du compte financier unique 2025 du budget du lotissement des casseaux
Affectation du résultat 2025 du budget du lotissement des casseaux
Vote du budget primitif 2026 du budget du lotissement des casseaux

OBJET DE LA DELIBERATION :

Vote du compte financier unique 2025 du budget de la commune

Le CFU est un nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Il regroupe toutes les informations financières de la commune dans un seul dossier, plus simple et plus lisible.

En l'absence du Compte Financier Unique (CFU) définitif, il n'est pas possible de procéder à son adoption.

Mr le Maire propose de reporter l'examen du CFU à une date ultérieure, avant l'échéance fixée au 30 juin 2026.

REPORT

A l'unanimité (pour : contre : abstentions :)
réf : 1_18_02_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Affectation du résultat 2025 du budget de la commune

En l'absence du Compte Financier Unique (CFU) définitif,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément à la réglementation en vigueur, la commune peut procéder à la **reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025**, afin de permettre l'élaboration du **budget primitif 2026**.

Les éléments financiers transmis par l'ordonnateur permettent d'arrêter les résultats suivants, issus de la balance générale 2025 :

- **Section d'investissement** : le document fait apparaître un **déficit de -151 892,68 €**,
- **Section de fonctionnement** : le résultat cumulé est un **excédent de 488 110,20 €**

Balance générale 200 - BEAUMONT DU GATINAIS / 1 - COMMUNE DE BEAUMONT DU GATINAIS / 2025		Date : 18/02/2026 11:41
---	--	-------------------------

Critères de l'édition :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	1 379 326,01 €	0,00 €	0,00 €	26 072,10 €	1 405 398,17 €	0,00 €	0,00 €	895 740,60 €	995 740,60 €	-409 657,57 €
Recette	1 379 326,01 €	0,00 €	0,00 €	26 072,10 €	1 405 398,17 €	0,00 €	0,00 €	843 847,92 €	843 847,92 €	561 550,25 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déficit								151 892,68 €	151 892,68 €	
Fonctionnement										
Dépense	1 464 409,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 464 409,06 €	0,00 €	0,00 €	1 266 180,92 €	1 266 180,92 €	-188 228,14 €
Recette	1 464 409,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 464 409,06 €	0,00 €	0,00 €	1 908 183,80 €	1 908 183,80 €	-441 774,74 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	640 002,88 €	640 002,88 €	
Déficit										
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	488 110,20 €	488 110,20 €	
Déficit										

CFU 2025 COMMUNE BUDGET 80500		
	Investissement	Fonctionnement
Recettes	843 847,92	1 397 246,44
Dépenses	835 471,88	1 266 180,92
Différence entre les titres et les mandats	8 376,04	131 065,52
Résultats antérieurs reportés	-160 268,72	508 937,36
Résultat cumulé	-151 892,68	640 002,88

Le résultat global de clôture 2025 s'établit donc à :

488 110,20 € – 151 892,68 € = 336 217,52 € d'excédent cumulé.

Monsieur le Maire précise que ces montants correspondent strictement aux données comptables arrêtées par l'ordonnateur et qu'ils constituent la base nécessaire à la préparation du **budget prévisionnel 2026**, permettant d'intégrer dès à présent les résultats de l'exercice clos.

Après présentation, Mr le Maire demande s'il y a des questions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la reprise anticipée du résultat 2025, soit :

- **Déficit d'investissement : -151 892,68 €**
- **Excédent de fonctionnement : +488 110,20 €**
- **Excédent cumulé : +336 217,52 €**

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 2_18_02_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Vote des taux 2026

N'ayant pas reçu les taux 2026, Mr le Maire propose de **reporter** au prochain conseil municipal cette délibération.

REPORT

A l'unanimité (pour : contre : abstentions :)
réf : 3_18_02_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Vote du budget primitif 2026 du budget de la commune

Mr le Maire prend lecture du budget primitif 2026. Il y a d'une part la section fonctionnement et d'une autre part la section investissement.

À la fin du tableau de dépenses de fonctionnement apparait une ligne de virement à l'investissement d'un montant de 222 235,50€. Celle-ci servira à compenser la totalité des dépenses d'investissement prévu cette année ce montant sera donc viré sur les recettes d'investissement.

On retrouve donc un budget à l'équilibre en fonctionnement mais également en investissement.

BUDGET PRIMITIF 2026		
Section	Fonctionnement	Investissement
Recettes	2 222 235,50 €	2 222 235,50 €
Charges	2 222 235,50 €	2 222 235,50 €
Excédent cumulé	0 €	0 €

Le résultat global de l'exercice 2026 s'établit donc à :

498 110,50 € - 181 882,50 € = 316 228,00 € d'excédent cumulé.

Monsieur le Maire précise que ces montants correspondent strictement aux données comptables en vigueur par l'organisme et qu'il ne contient aucune réserve à la préparation du budget primitif 2026.

Après présentation, Mr le Maire demande s'il y a des questions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la version suivante du budget 2026, soit :

- Excédent cumulé : +316 228,00 €
- Excédent de fonctionnement : +498 110,50 €
- Déficit d'investissement : -181 882,50 €

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 3_18_02_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Vote du budget 2026

N'ayant pas reçu les vœux 2026, Mr le Maire propose de reporter au prochain conseil municipal cette délibération.

Intitulé	Article	Dépenses	Chapitre	Intitulé	Article	Recettes
Déficit Investissement	001	151 892,68	151 892,68	Excédent de fonctionnement	1068	151 892,68
Mairie travaux de rénovation	1641	23 333,32		FCTVA 2026	10222	
Achat ancien couvent	1641	4 375,77		Taxe aménagement	10226	2 000,00
Maison médicale et agence bancaire	1641	12 479,25				
Aménagement cantine 2130825	1641	9 362,01				
Aménagement cantine 2130869	1641	48 000,00				
Rmbt dépôt garantie	165	0,00	97 550,35	dépôt de garantie	165	
Etudes église	20					
SEGILOG	2051		0,00			
	204182		0,00			
Achat terrain Le Perray pour défense incendie	2111	1 850,00				
Bornage terrain Le Perray pour défense incendie	2111	828,00	2 678,00	Vente jardins ZEPONI	2111	2 590,00
Tampons pluvial 1HV 2Montgaudier 1Pont	2152	4 000,00				
Tampons pluvial x 2	2152	2 000,00	6 000,00	Subvention Eclairage Public	1328	11 000,00
					1321	
Défense incendie Le Perray	2156	23 975,08	23 975,08	DETR 2026 défense incendie	1321	18 000,00 en attente
					1321	
mobiliier infirmières						
décoration lumineuse	2184					
tondeuse	2188					
Barrière florale rue Montgaudier	2188	451,65				
Extincteurs	2188	1 000,00				
Débrillateur maison médicale	2188	1 620,00				
Meuleuse AEB	2188	131,65				
Etau acier LENOBLE	2188	97,69	3 300,99			
			35 954,07			
				DSIL 2022 Agrand. Cantine 40%	1321	100 000,00 plafond 281679
				FER 2023 Aménagt cantine	1323	10 000,00
Places de stationnement Rue HV (maternelle)	231	39 799,08				0,00
	231			DETR/DSIL 2025 60%		135 991,00
Isolation extérieure salle polyvalente	231	271 982,08		DETR/DSIL 2025 60%		60 530,00 en attente
CLEMENT avenant positif	231			Région IDF		
Remplacement menuiseries salle polyvalente	231	121 060,92		FER 2025	1323	40 000,00
SUD METALLERIE avenant négatif						
ARMONI phase 1 salle polyvalente		34 000,00				
POINT CONTRÔLE phase 1 salle polyvalente		2 000,00				
salle polyvalente phase 2 VMC Chauffage						
				Amortissements	2804182	50 651,97
	231		468 842,08	Virement de la section de fonctionnement	021	222 235,50
Dotations aux amortissements	198		50 651,97			804 891,15
					0,00	
TOTAL			804 891,15			

Mr le Maire laisse le temps aux membres du conseil de prendre le temps d'en faire la lecture et attend d'éventuelles interrogations.

S'il n'y a pas d'autres questions Mr le Maire propose de procéder au vote du budget primitif 2026 présenté en l'état. Monsieur le maire demande : Etes-vous favorable au budget primitif 2026 ?

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 4_18_02_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Vote des subventions -Club Nautique de Corbeilles
 Le club nautique de Corbeilles sollicite une subvention afin de continuer à mener les actions en faveur de leurs licenciés.

Êtes-vous favorable à l'attribution de la somme de 0€ à l'association Club nautique de Corbeilles

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 5_18_02_2026

Intitulé	Article	Dépenses	Chapitre
Repas cantine	6042	80 000,00	
Eau	60611	3 000,00	
Electricité	60612	40 000,00	
Combustibles	60621	20 000,00	
Carburants	60622	5 000,00	
Alimentation	60623	3 500,00	
Fournitures d'entretien	60631	8 000,00	
Fourniture de petit équipement	60632	12 000,00	
Vêtements de travail	60636	1 000,00	
Fournitures administratives	6064	3 000,00	
Fournitures scolaires	6067	8 500,00	
Autres matières et fournitures	6068	500,00	
Autres matières et fournitures	6068	18 874,72	
Contrats prestation de service	611	67 880,00	
Location	613	1 500,00	
Entretien et réparation sur terrains	61521	3 000,00	
Entretien et réparation bâtiments publics	615221	40 000,00	
Entretien et réparation voiries	615231	25 000,00	
Entretien réparation autres biens	61558	6 000,00	
Maintenance	6156	20 000,00	
Assurance	6161	24 500,00	
Divers services extérieurs	618	1 500,00	
Honoraires	622	2 000,00	
Publicité + animation mobiliser	623	9 000,00	
Transports de biens	624	1 000,00	
Déplacements et missions	625	1 000,00	
Frais postaux et télécommunications	626	11 500,00	
Frais bancaires et assimilés	627	1 000,00	
Concours divers	6281	4 100,00	
Frais de nettoyage des locaux	6283	25 000,00	
Autres impôts, taxes	635	8 500,00	455 854,72
Impôts, taxes, rémunérations	633	14 000,00	
Personnel titulaire	6411	280 000,00	
Personnel non titulaire	6413	100 000,00	
Autres emplois aidés	64168	0,00	
Rémunération apprentis	6417	0,00	
Charges de sécurité sociale et prévoyance	6450	180 000,00	
Autres charges sociales	6470	1 500,00	575 500,00
Dégrevement THLV	7391112	9 000,00	
FNGIR	739221	107 199,00	
FPIC	7392221	9 000,00	125 199,00
Indemnités de fonction élus	65311	70 000,00	
Cotisations de retraite élus	65313	6 000,00	
Cotisation sécurité sociale part patronale	65314	9 000,00	
Formation élus	65315	700,00	
Cotisation allocation fin mandat	653172	70,00	
Créances admises en non valeur	6541	2 576,66	
Créances éteintes	6542	1 000,00	
Service incendie	6553	18 165,00	
Contribution fond compensation charges	65561	65 000,00	
Autres contributions	65568	1 000,00	
Subvention CCAS	65736211	1 000,00	
Subvention associations	65748	12 000,00	
Autres redevances concessions brevets	65818	5 000,00	
Autres charges de gestion courante	65888	6,00	191 517,66
Intérêts	66111		
Aménagement cantine 372000	66111	13 617,23	
Aménagement cantine 88000	66111	324,58	
Mairie travaux de rénovation	66111	1 943,67	
Achat ancien couvent	66111	918,17	
Maison médicale et agence bancaire	66111	15 146,31	31 949,96
Titres annulés	673	2 000,00	2 000,00
Dotations aux provisions/68	681	2 296,45	2 296,45
Dotations aux amortissements/042	681	50 651,97	50 651,97
Virement à l'investissement	023	222 235,50	222 235,50

TOTAL

1 657 205,26

Intitulé	Article	Recettes	Chapitre
Excédent de fonctionnement	7302		488 1
Remboursement sur rémunération	6419	10 000,00	10 0
Redevances funéraires	70312	1 000,00	
Droit de stationnement	7032	6 000,00	
Redevance service périscolaire	7067	65 000,00	
Mise à dispo personnel budget eau	708421	24 396,55	
			96 3
Attribution de compensation CCGVL	73211	35 000,00	
Fonds départemental DTMO	73223	40 000,00	75 0
Avances	73111	655 757,00	
Impositions forfaitaire entreprises de réseaux	73114	4 000,00	
Redevance des mines	73143	1 000,00	
Droits de place	73154	1 000,00	
Autres fiscalités locales	7318	0,00	661 7
DGF 8497 (janvier à mai : 40415)	74111	80 000,00	
DSR	741121	40 000,00	
DNP	741127	10 000,00	
Dotations aux élus locaux	742	255,00	
FCTVA	744	45 000,00	
Participation Etat - autres (SYLAE)	74718	800,00	
Participation Département	7473	1 000,00	
Participation communes GFP	74741	30 000,00	
Participation GFP de rattachement + RPE	74751	5 000,00	
Subvention SDESM maintenance EP	7478	1 200,00	
Allocations compensatrices (janv à mai : 6300)	74833	10 000,00	
Autres attributions de péréquation	748388	1 000,00	
Dotations titres sécurisés	7485	4 000,00	
Autres attributions et participations	7488	1 000,00	229 2
Revenus des immeubles	752	40 000,00	
Autres produits divers gestion courante	7588	451,65	40 4
Produits de participation	761	2,00	
Mandats annulés	773	500,00	50
Reprise sur amortissement (042)	77681	50651,97	506
Provisions	781	5080,89	508

1 657 20

Mis à jour le 06/02/2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Vote des subventions - ASP Judo

Monsieur le Maire est en adhérent à l'ASP Judo, Mr le Maire sort de la salle, et ne prend pas part au vote, il laisse la parole à Mme JAMESSE adjointe aux finances.

Mme JAMESSE prend la parole, elle présente la proposition de l'association sportive Puiseautine de JUDO. L'association propose un accompagnement financier pour les adhérents faisant partie de la commune de Beaumont du gâtinais. Une participation à hauteur de 20€, sur la cotisation des adhérents sachant qu'il y a 10 adhérents dans cette association.

Êtes-vous favorable à l'attribution de la somme de 200€ à l'ASP Judo ?

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 6_18_02_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Vote des subventions - Victimes et avenir

L'association Victimes et Avenir, créée en 2016, accompagne gratuitement les administrés victimes d'accidents corporels dans leurs démarches auprès des assureurs et organismes concernés. Elle propose une aide spécialisée, non psychologique, pour simplifier les procédures souvent complexes et soutenir les familles dans les situations d'urgence financière.

Afin de garantir la gratuité de son intervention pour nos administrés, l'association sollicite une subvention d'adhésion de 30 €, correspondant au montant minimum pour les communes de moins de 3 499 habitants.

Êtes-vous favorable à une subvention d'adhésion pour l'association victime et avenir pour un montant de 30€ ?

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 7_18_02_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Vote des subventions - Club Gymnique Beaumontois

L'association Club Gymnique Beaumontois sollicite une subvention pour le fonctionnement global de l'association. Cette aide permettrait la rémunération d'un animateur et l'achat de matériel chaque année.

Êtes-vous favorable à l'attribution de la somme de 700 € à l'association Club Gymnique Beaumontois ?

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 8_18_02_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Vote des subventions - L'Ecole Buissonnière

L'association L'Ecole Buissonnière sollicite une subvention afin de financer des sorties à l'extérieur de l'école ainsi que des ateliers en classe. Ces ateliers permettront d'accueillir des intervenants, notamment des artistes, et d'acquérir du matériel ou de la documentation spécifique.

Monsieur le maire précise que l'association de l'école n'ayant pas utilisé l'intégralité de son budget de subventions attribuées en 2025 la somme demandée cette année de 1400€ inférieur à celle de 2025 ce qui montre une maîtrise de la demande au plus juste de la réalité.

Êtes-vous favorable à l'attribution de la somme de 5100€ à l'association L'Ecole Buissonnière ?

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 9_18_02_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Vote des subventions – APERPIG

L'association APERPIG sollicite une subvention pour l'organisation du carnaval.

Monsieur TRIPET et Mme LECHARME insiste sur l'effort fourni par cette association auprès de nos enfants et les félicitent pour le travail réalisé.

Êtes-vous favorable à l'attribution de la somme de 1000 € à l'association APERPIG?

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 10_18_02_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Vote des subventions - Association ES Gymnastique

Mme JAMESSE, dont sa fille est licenciée dans cette association, sort de la salle, et ne prend pas part au vote.

L'association ES Gymnastique a sollicité cette année une subvention qui permettrait de réduire les cotisations des membres de la commune. Grâce à cette aide, les administrés pourraient bénéficier d'un tarif partenaire de -25€. Elle compte actuellement 18 licenciés.

Êtes-vous favorable à l'attribution de la somme de 450€ à l'association ES Gymnastique?

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 11_18_02_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Vote des subventions - Association Mieux Vivre

L'association Mieux Vivre sollicite également une subvention. Cette association a pour objectif de maintenir le lien social, offrir du bien-être, du plaisir et de la détente, stimuler la mémoire, le rythme et l'écoute musicale, ainsi que vivre des moments de partage et de convivialité.

Êtes-vous favorable à l'attribution de la somme de 1500 € à l'association Mieux vivre ?

L'assemblée délibérante propose d'attribuer la somme de 1000€ à l'association mieux vivre en cohérence avec les autres demandes

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 12_18_02_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Vote des subventions – K'danse

Mme DE SOUSA MARQUES Anne sort de la salle et ne prend pas part au vote.

L'association K'danse qui organise chaque année son spectacle, demande une subvention d'un montant de 1500 € êtes-vous favorable à l'attribution de la somme de 1500€ à l'association K'danse ?

L'assemblée délibérante propose d'attribuer la somme de 1000€ à l'association K'danse en cohérence avec les autres subventions

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 13_18_02_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Vote des subventions - Football Club Beaumontois

Mme MASSYN sort de la salle, et ne prend pas part au vote.

L'association Football Club Beaumontois sollicite une subvention pour réunir tous les licenciés et leurs familles autour d'un repas de fin d'année et de fin de saison.
Êtes-vous favorable à l'attribution de la somme de 1000 € à l'association Football Club Beaumontois ?

L'assemblée délibérante propose de leur attribuer la somme de 800€ pour participer à leur événement festif de fin d'année ?

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 14_18_02_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Provisions pour dépréciations des créances douteuses au budget de la commune - année 2026

Certaines créances émises par la commune (facturations de services, loyers, redevances, participations diverses, prestations périscolaires, etc.) peuvent présenter un risque de non-recouvrement total ou partiel. Lorsque ce risque est avéré (retards prolongés, relances répétées restées sans effet, situation financière fragile du débiteur, procédure de recouvrement en cours...), la collectivité doit comptabiliser une **dépréciation**.

ÉTAT DE PROVISIONNEMENT DES CRÉANCESSituation actualisée au 31/12/2025

Dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est obligatoire de constituer une provision. La liste présente ci-dessous recense l'ensemble des créances prises en charge non encore recouvrées à ce jour.

Le total des provisions est déterminé en fonction de l'ancienneté de la créance et du taux appliqué pour chaque année ou du taux appliqué pour les créances qui font l'objet d'un surendettement ou d'une procédure collective (car le risque d'effacement de dette est important). Pour ne pas provisionner une créance, effacer le montant indiqué en colonne "Total au 491x" ou "Total au 496x" de la ligne de la créance concernée.

DIMINUTION DES PROVISIONS (DIFFERENCE ENTRE N ET N-1)**-5 080,89 €****PROVISIONS EN STOCK :**

(se reporter aux soldes des comptes 49x de la balance)

Provisions constatées en mode semi-budgétaire :

Provisions (49d) : 8 308,44

PROVISIONS A COMPTABILISER :

Prévoir des crédits au 781(7)

5 080,89

PIECES JUSTIFICATIVES DES OPERATIONS BUDGETAIRES

DECISION DE L'ORDONNATEUR A PRENDRE (plus besoin de délibération) RELATIVE A L'AJUSTEMENT DES PROVISIONS

PS : des provisions doivent également être comptabilisées en cas de contentieux, de perte de charge, de garanties sur emprunts, de CET, de charges à répartir sur plusieurs exercices (cf comptes 15x). Pour toute question, parlez en à votre CDL.

LISTE DE NON VALEURS A ENVISAGERSituation actualisée au 31/12/2025

Malgré les moyens dont dispose la DGFIP pour obtenir le recouvrement forcé des créances, certaines créances ne sont pas recouvrées en raison de l'insolvabilité des redevables ou d'un coût de recouvrement disproportionné par rapport aux enjeux.

La liste présente ci-dessous recense l'ensemble des créances prises en charge non encore recouvrées à ce jour dont l'admission en non valeur doit être envisagée.

PS : en l'absence d'admission en non valeur des créances listées, des provisions pour dépréciation des créances doivent être comptabilisées.

Pour toute question, parlez en à votre Conseiller aux Décideurs Locaux.

TOTAL A PREVOIR AU 6541**2 576,66 €****PIECES JUSTIFICATIVES DES OPERATIONS BUDGETAIRES**

- Délibération de l'organe acceptant l'admission en non valeur des créances - liste des créances

- En cas de délégation accordée à l'ordonnateur pour les créances de moins de 100 €, décision de l'ordonnateur - liste des créances

Provision pour dépréciation des créances douteuses au budget de la commune. 5 080.89€ + admission en non-valeur 2 576.66€

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 15_18_02_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Amortissement des subventions versées au budget de la commune - année 2026

Amortissement des subventions versées au budget de la commune afin de neutraliser les amortissements par 50 651.97€.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 16_18_02_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Vote du compte financier unique 2025 du budget de l'eau et de l'assainissement

Le CFU est un nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Il regroupe toutes les informations financières de la commune dans un seul dossier, plus simple et plus lisible.

En l'absence du Compte Financier Unique (CFU) définitif, il n'est pas possible de procéder à son adoption.

Mr le Maire propose de reporter l'examen du CFU à une date ultérieure, avant l'échéance fixée au 30 juin 2026, une nouvelle date sera communiquée dès réception du CFU définitif, aux membres du conseil.

REPORT

A l'unanimité (pour : contre : abstentions :)
réf : 17_18_02_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Affectation du résultat 2025 du budget de l'eau et de l'assainissement

En l'absence du Compte Financier Unique (CFU) définitif, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément à la réglementation en vigueur, la commune peut procéder à la **reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025**, afin de permettre l'élaboration du **budget primitif 2026** du service Eau & Assainissement. Les éléments financiers transmis par l'ordonnateur permettent d'arrêter les résultats suivants, issus de la balance générale 2025 :

- **Section d'investissement** : le document fait apparaître un **excédent de 401 775,50 €**,
- **Section d'exploitation** : le résultat est un **excédent de 121 265,80 €**

Balance générale									
200 - BEAUMONT DU GATINAIS / 4 - EAU ET ASSAINISSEMENT DE BEAUMONT / 2025									

Critères de l'édition :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgetisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	490 860,62 €	0.00 €	0.00 €	127 904.23 €	618 764.85 €	0.00 €	0.00 €	64 532.59 €	64 532.59 €	554 232.26 €
Recette	490 860,62 €	0.00 €	0.00 €	127 904.23 €	618 764.85 €	0.00 €	0.00 €	466 306.09 €	466 306.09 €	152 458.76 €
Excédent	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	401 775.50 €	401 775.50 €	
Déficit										
Fonctionnement										
Dépense	224 086.57 €	0.00 €	0.00 €	26 372.23 €	250 458.80 €	0.00 €	0.00 €	195 317.75 €	195 317.75 €	55 141.05 €
Recette	224 086.57 €	0.00 €	0.00 €	26 372.23 €	250 458.80 €	0.00 €	0.00 €	316 583.55 €	316 583.55 €	-66 124.75 €
Excédent	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	121 265.80 €	121 265.80 €	
Déficit										
Résultat										
Excédent	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	523 041.30 €	523 041.30 €	
Déficit										

CFU 2025 EAU ET ASSAINISSEMENT BUDGET 80700		
	Investissement	Exploitation
Recettes	145 163,33	246 616,98
Dépenses	64 532,59	195 317,75
Différence entre les titres et les mandats	80 630,74	51 299,23
Résultats antérieurs reportés	321 144,76	69 966,57
Résultat cumulé	401 775,50	121 265,80

Le résultat global de clôture 2025 s'établit donc à :

401 775,50 € + 121 265,80 € = 523 041,30 € d'excédent cumulé.

Monsieur le Maire précise que ces montants correspondent strictement aux données comptables arrêtées par l'ordonnateur et qu'ils constituent la base nécessaire à la préparation du **budget prévisionnel 2026**, permettant d'intégrer dès à présent les résultats de l'exercice clos.

Après présentation, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la reprise anticipée du résultat 2025, soit :

- **Excédent d'investissement : +401 775,50 €**
- **Excédent d'exploitation : +121 265,80 €**
- **Excédent cumulé : +523 041,30 €**

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 18_18_02_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Vote du budget primitif 2026 du budget de l'eau et de l'assainissement

Mr le Maire propose de prendre lecture du budget primitif 2026 du budget de l'eau et de l'assainissement. D'une part vous trouverez la section exploitation et d'une autre la section investissement.

Comme vous pouvez le constater chaque excédent a été reversé sur sa section au titre des recettes

Mr le Maire laisse prendre le temps d'en faire la lecture et de faire part de ses interrogations.

BUDGET PRIMITIF 2026		
Section	Montants	Montants
Investissement	401 775,50 €	401 775,50 €
Exploitation	121 265,80 €	121 265,80 €
Total	523 041,30 €	523 041,30 €

PROPOSITION BP 2026 EAU ET ASSAINISSEMENT

PROPOSITION BP 2026 EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitre	Article	Intitulé	Montant	Total Chapitre	Chapitre	Article	Intitulé	Montant	Total Chapitre
		Emprunt travaux Seine Boué Villeneuve	6 011,59		001		Excédent	401 775,50	401 775,50
16	1641	Emprunt Agence de l'Eau 2025	0,09						
	1641	Emprunt Agence de l'Eau	691,34	6 703,02					
20	203	Etudes nappe	25 000,00						
	203	Etudes Interconnexion	3 000,00						
				28 000,00					
	2158	Château d'eau cuve	257 586,00		13	1318	Agence de l'Eau Conseil Départemental	30 000,00	
	2158	Mission SPS	1 995,00				Agence de l'Eau - Mise aux normes ANC (300x15dossiers)	4 500,00	
		Bureau d'études	15 825,00						
			9 940,00						34 500,00
21	2158	Divers travaux	174 800,00						
	2158	Branchement EU	8 200,00						
		Bac dégrilleur station épuration	2 500,00						
	2158	Réfection tampons route	15 000,00		40	2803	Frais d'études, de recherche	1 786,50	
						2813	Constructions	71761,00	
	2158	Regard	2 500,00			28156	Matériel spécifique	4298	
		Station appareil télétransmission données		488 346,00		28158	Autres	37893,67	
						2818	Autres immobilisations corporelles	10 697,86	
23		Branchement eau potable (obus)							126 437,03
	2315	Branchement assainissement Clément							
		Branchement assainissement Chagnon							
		Branchement assainissement rue du pont							
40	13918	Amortissement subventions		23 811,39					
41	458102	Mise aux normes ANC		104 332,00	41	458202	Mise aux normes ANC		68 604,00
				0,00	21	21	Virement de la section d'exploitation		19 875,88
TOTAL DEPENSES				651 192,41	TOTAL RECETTES				651 192,41

DIFF

0,00

PROPOSITION BP 2026 EAU ET ASSAINISSEMENT - EXPLOITATION							
DEPENSES				RECETTES			
Article	Intitulé	Montant	Total Chapitre	Article	Intitulé	Montant	Total Chapitre
				002	Excédent 2025	121 265,80	121 265,80
011				7011	Vente eau répliation	284,20	
				701261	Redevance sur consommation eau potable répliation	79,00	
				70611	Redevance d'assainissement collectif répliation	165,60	
				7062	Vérification ANC	70,00	
604-011	Vérification conception/réalisation aat	2000,00		7011-70	Eau 2025 25EM	65 950,00	
6061-011	Electricité	9 000,00		70611-70	Redevance d'assainissement collectif 2025 25EM	32 262,00	
6063-011	Fourniture entretien et petit équipement	4 000,00		701261	Redevance sur consommation eau potable 2025 25EM	14 500,00	
6068-011	Autres matériels et fournitures	200,00		7062	Redevance assainissement 2025 25EM	1 100,00	
6071-011	Compteurs	4 000,00		7011	Eau 2026 15EM	60 000,00	
611-011	Sous traitance			70611	Redevance assainissement 2026 15EM	30 000,00	
613-011	Locations	400,00		701261	Redevance sur consommation eau potable 2026 15EM	14 000,00	
61521-011	Entretien et réparation bâtiments publics	10 000,00		7062	Redevance assainissement	1 000,00	
	Nettoyage poste relevage 2000,00						218 810,80
	Débouchage station épuration 550,00						
	Curage canalisations 675,00			7588	Branchements eau/ EU	3 640,00	
	Passage câbles			7588	Ouverture/répliation contrat eau 2026	360,00	4 000,00
	Visite station pompage 670						
	Suivi épandage boues E1263			76-74			0,00
	Transport boues 2022 (16000)						
61523-011	Entretien et réparation réseaux	117 900,76					
	Désinfection réservoir eau potable 700,00						
	Chlore 500,00						
	Javel 1000,00			776-77	excédents prescrits	10,00	10,00
	Autosurveillance station d'épuration 845x2						
61528-011	Entretien et réparation autres biens (route+tampons)						
6155-011	Entretien et réparation biens mobiliers	2 000,00		781-78	Provisions	2 417,86	2 417,86
6156-011	Maintenance	500,00					
616-011	Assurances	5 422,37					
618-011	Divers analyses eau	3 000,00					
	Analyses eau						
	Analyses boues						
622-011	Honoraires						
623-011	Publicité						
626-011	Téléphone	100,00					
637-011		200,00					
63711	Redevance prévision ressource en eau 2024	5 995,00					
6379-011	Modernisation réseaux collectifs						
	CHAPITRE 013		164 718,11				
6115-012	Personnel extérieur au service	24 396,55					
	CHAPITRE 013		24 396,55				
701249-014	Reversement redevance pour pollution	20 000,00					
	CHAPITRE 014		20 000,00				
6541-65	Créances admises en non-valeur	10 767,20					
6542-65	Créances éteintes	1 000,00					
	CHAPITRE 65		11 767,20				
66111-66	Emprunt travaux Seine Boule Villeneuve	171,20					
66112	ICRE ANNÉE II	5,05					
661122-66	Intérêts - Rattachement des ICRE N-1	-5,39		042-747	Amortissement subventions		23 811,30
	CHAPITRE 66		126,86				
6817	Dotations aux amortissements	0,00			TOTAL RECETTES		370 315,65
673	Titres annués R-1	3 000,00					
022	Dépenses imprévues	0,00					
042-6811	Dotations aux amortissements	126 437,03	126 437,03				
23	Virement à la section de fonctionnement	19 875,88	19 875,88				
	TOTAL DEPENSES		370 315,65				

0,00

S'il n'y a pas de question, Mr le Maire propose de procéder au vote.

Êtes-vous favorable à la proposition du budget primitif 2025 du budget de l'eau et de l'assainissement présenté en l'état ?

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 19_18_02_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Provisions pour dépréciations des créances douteuses au budget de l'eau et de l'assainissement - année 2026

Provision pour dépréciation des créances douteuses au budget de l'eau et de l'assainissement.

80700 EAU ASST BEAUMONT DU GATINAIS m49

ÉTAT DE PROVISIONNEMENT DES CRÉANCES

Situation actualisée au 31/12/2025

Dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est obligatoire de constituer une provision. La liste présente ci-dessous recense l'ensemble des créances prises en charge non encore recouvrées à ce jour.

Le total des provisions est déterminé en fonction de l'ancienneté de la créance et du taux appliqué pour chaque année ou du taux appliqué pour les créances qui font l'objet d'un surendettement ou d'une procédure collective (car le risque d'effacement de dette est important). Pour ne pas provisionner une créance, effacer le montant indiqué en colonne "Total au 491x" ou "Total au 496x" de la ligne de la créance concernée.

DIMINUTION DES PROVISIONS (DIFFERENCE ENTRE N ET N-1)

-2 417,66 €

PROVISIONS EN STOCK :

(se reporter aux soldes des comptes 49x de la balance)

Provisions comptabilisées en mode semi-budgétaire :

Provisions (49x)

11 307,15

PROVISIONS A COMPTABILISER :

Prévoir des créées au 781(7)

2 417,66

PIECES JUSTIFICATIVES DES OPERATIONS BUDGETAIRES

DECISION DE L'ORDONNATEUR A PRENDRE (plus besoin de délibération) RELATIVE A L'AJUSTEMENT DES PROVISIONS

PS : des provisions doivent également être comptabilisées en cas de contentieux, de perte de change, de garanties sur emprunts, de DET, de charges à répartir sur plusieurs exercices (cf comptes 15x). Pour toute question, parlez en à votre CDL.

80700 EAU ASST BEAUMONT DU GATINAIS m49

LISTE DE NON VALEURS A ENVISAGER

Situation actualisée au 31/12/2025

Malgré les moyens dont dispose la DGFIP pour obtenir le recouvrement forcé des créances, certaines créances ne sont pas recouvrées en raison de l'insolvabilité des redevables ou d'un coût de recouvrement disproportionné par rapport aux enjeux. La liste présente ci-dessous recense l'ensemble des créances prises en charge non encore recouvrées à ce jour dont l'admission en non valeur doit être envisagée.

PS : en l'absence d'admission en non valeur des créances listées, des provisions pour dépréciation des créances doivent être comptabilisées. Pour toute question, parlez en à votre Conseiller aux Décideurs Locaux.

TOTAL A PREVOIR AU 6541

10 767,20 €

PIECES JUSTIFICATIVES DES OPERATIONS BUDGETAIRES

• Délibération de l'organe acceptant l'admission en non valeur des créances + liste des créances

• En cas de délégation accordée à l'ordonnateur pour les créances de moins de 100 €, décision de l'ordonnateur + liste des créances

2 417,66€+10 767,20€ admission en non-valeur.

Êtes-vous favorable à la mise en place de cette provision ?

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 20_18_02_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Vote du compte financier unique 2025 du budget du lotissement des casseaux

Le CFU est un nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Il regroupe toutes les informations financières de la commune dans un seul dossier, plus simple et plus lisible.

En l'absence du Compte Financier Unique (CFU) définitif, il n'est pas possible de procéder à son adoption.

Mr le Maire propose de reporter l'examen du CFU à une date ultérieure, avant l'échéance fixée au 30 juin 2026, une nouvelle date sera communiquée dès réception du CFU définitif, aux membres du conseil.

REPORT

A l'unanimité (pour : contre : abstentions :)

réf : 21_18_02_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Affectation du résultat 2025 du budget du lotissement des casseaux

En l'absence du Compte Financier Unique (CFU) définitif,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément à la réglementation en vigueur, la commune peut procéder à la **reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025**, afin de permettre l'élaboration du **budget primitif 2026** du budget annexe *Lotissement des Casseaux*.

Les éléments financiers transmis par l'ordonnateur permettent d'arrêter les résultats suivants, issus de la balance générale 2025 :

- **Section d'investissement** : le document fait apparaître un **déficit de -57 900,52 €**
- **Section de fonctionnement** : le résultat est un **excédent de 156 204,25 €**

Balance générale										Date : 18/02/2026 12:01
200 - BEAUMONT DU GATINAIS / 5 - LOTISSEMENT DES CASSEAUX / 2025										

Critères de rédaction :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	338 928,78 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	338 928,78 €	0.00 €	0.00 €	219 297,41 €	219 297,41 €	119 631,37 €
Recette	444 186,26 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	444 186,26 €	0.00 €	0.00 €	161 396,89 €	161 396,89 €	282 789,37 €
Excédent	105 237,48 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	105 237,48 €	0.00 €	0.00 €			
Déficit								57 900,52 €	57 900,52 €	
Fonctionnement										
Dépense	566 201,21 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	566 201,21 €	0.00 €	0.00 €	184 034,07 €	184 034,07 €	382 167,14 €
Recette	570 204,45 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	570 204,45 €	0.00 €	0.00 €	340 238,32 €	340 238,32 €	229 966,13 €
Excédent	4 003,24 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 003,24 €	0.00 €	0.00 €	156 204,25 €	156 204,25 €	
Déficit										
Résultat										
Excédent	109 240,72 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	109 240,72 €	0.00 €	0.00 €	98 303,73 €	98 303,73 €	
Déficit										

CFU 2025 LOTISSEMENT DES CASSEAUX BUDGET 90500		
	Investissement	Fonctionnement
Recettes	121 994,90	195 106,77
Dépenses	219 297,41	184 034,07
Différence entre les titres et les mandats	-97 302,51	11 072,70
Résultats antérieurs reportés	39 401,99	145 131,55
Résultat cumulé	-57 900,52	156 204,25

Le résultat global de clôture 2025 s'établit donc à :

156 204,25 € - 57 900,52 € = 98 303,73 € d'excédent cumulé.

Monsieur le Maire précise que ces montants correspondent strictement aux données comptables arrêtées par l'ordonnateur et qu'ils constituent la base nécessaire à la préparation du **budget prévisionnel 2026**, permettant d'intégrer dès à présent les résultats de l'exercice clos.
Après présentation, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la reprise anticipée du résultat 2025, soit :

- **Déficit d'investissement : -57 900,52 €**
- **Excédent de fonctionnement : +156 204,25 €**
- **Excédent cumulé : +98 303,73 €**

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 22_18_02_2026

OBJET DE LA DELIBERATION :

Vote du budget primitif 2026 du budget du lotissement des casseaux

Mr le Maire propose de prendre lecture du budget primitif 2025 du budget du lotissement des casseaux.
Mr le Maire laisse prendre le temps d'en faire la lecture et de faire part de ses interrogations.

VOTE DU BUDGET

04/02/2026 10:03 Page 1 / 1

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

BP 2026

BEAUMONT DU GATINAIS - 77 - LOTISSEMENT DES CASSEAUX

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	160 112.00	99 397.77	
6045	Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)	2 421.48	1 751.67	
605	Achats de matériel, équipements et travaux	157 690.52	97 646.10	
612	Charges de personnel et frais assimilés		0.00	
65	Autres charges de gestion courante		0.00	
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	160 112.00	99 397.77	
66	Charges financières (b)	662.47	458.71	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	662.47	458.71	
67	Charges spécifiques (c)		0.00	
622	Dépenses imprévues (e)		0.00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	160 774.47	99 856.48	
023	Virement à la section d'investissement		0.00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	404 764.27	0.00	
7133	Variation des en-cours de production de biens	4 779.90	0.00	
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	399 984.37	0.00	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	404 764.27	0.00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	662.47	458.71	
606	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	662.47	458.71	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	405 426.74	458.71	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		966 201.21	100 315.19	

RESTES A REALISER 2025 0.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0.00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 100 315.19

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

04/02/2026 10:03 Page 1 / 1

Section de fonctionnement - Détail des recettes

BP 2026

BEAUMONT DU GATINAIS - 77 - LOTISSEMENT DES CASSEAUX

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges		0.00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	141 641.06	110 334.96	
7015	Ventes de terrains aménagés	141 641.06	110 334.96	
74	Dotations et participations		0.00	
75	Autres produits de gestion courante		0.00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		141 641.06	110 334.96	
76	Produits financiers (b)		0.00	
77	Produits spécifiques		0.00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		141 641.06	110 334.96	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	282 769.37	0.00	
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	282 769.37	0.00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	652.47	458.71	
796	Transferts de charges financières	652.47	458.71	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		283 431.84	458.71	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		425 072.90	110 793.67	

RESTES A REALISER 2025 0.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0.00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 110 793.67

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

04/02/2026 10:03 Page 1 / 1

Section d'investissement - Détail des dépenses

BP

2026

BEAUMONT DU GATINAIS - 77 - LOTISSEMENT DES CASSEAUX

Chap/ert	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0.00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0.00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0.00	
	Total des dépenses d'équipement		0.00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0.00	
13	Subventions d'investissement		0.00	
16	Emprunts et dettes assimilées	56 159.41	56 363.17	
1641	Emprunts en euros	56 159.41	56 363.17	
26	Participations et créances rattachées à des participations		0.00	
27	Autres immobilisations financières		0.00	
020	Dépenses imprévues		0.00	
	Total des dépenses financières	56 159.41	56 363.17	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	56 159.41	56 363.17	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	202 769.37	0.00	
	Charges transférées	202 769.37	0.00	
3555	Terrains aménagés	202 769.37	0.00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	202 769.37	0.00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	338 928.78	56 363.17	
	(= Total des dépenses réelles et d'ordre)			
				+
	RESTES A REALISER 2025			0.00
				+
	D 001 RESULTAT SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			0.00
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE D'INVESTISSEMENT CUMULEES			56 363.17

VOTE DU BUDGET

04/02/2026 10:03 Page 1 / 1

Section d'investissement - Détail des recettes

BP

2026

BEAUMONT DU GATINAIS - 77 - LOTISSEMENT DES CASSEAUX

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 136)		0.00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0.00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0.00	
21	Immobilisations corporelles		0.00	
	Total des recettes d'équipement		0.00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0.00	
27	Autres immobilisations financières		0.00	
	Total des recettes financières		0.00	
	TOTAL DES RECETTES REELLES		0.00	
021	Virement de la section de fonctionnement		0.00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	404 764.27	0.00	
3354	Etudes et prestations de services	500.45	0.00	
3355	Travaux	3 414.00	0.00	
3358	Frais annexes	865.45	0.00	
3555	Terrains aménagés	399 984.37	0.00	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	404 764.27	0.00	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	404 764.27	0.00	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	404 764.27	0.00	
	RESTES A REALISER 2025			0.00
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			0.00
	TOTAL DES RECETTES DE D'INVESTISSEMENT CUMULEES			0.00

S'il n'y a pas de question, Mr le Maire propose de procéder au vote.

Êtes-vous favorable à la proposition du budget primitif 2025 du budget du lotissement des casseaux présenté en l'état ?

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 23_18_02_2026

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIR (1er octobre 2020)

M. le Maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption en vertu de la délégation reçue par le conseil municipal en date du 01/10/2020. Il en résulte que le Maire est tenu de procéder à une information récapitulative des déclarations d'intention d'aliéner déposées et des décisions de préemption ou de non-préemption. Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue qui concerne :

DIA 1/2026 : AD 356

AFFAIRES DIVERSES / COMPLEMENT DE COMPTE RENDU:

Suite au retard de dépôt de dossier les demandes de subvention des associations :

- Les amis du patrimoine
- BVAB

Seront étudiées lors du prochain conseil municipal

Le Rapport Social Unique (RSU) est renseigné par la secrétaire de mairie

La séance est levée à 21h15

POZO Nicolas Maire



Secrétaire de séance MASSYN Caroline

C. MASSYN